



POLE COMPETITIONS

Procès-verbal n°16

(Mise en ligne le 19/01/2022)

Réunion du : Mercredi 19 Janvier 2022

Responsable
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.

Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09

Courriel : secretariat@provence.fff.fr

MODIFICATIONS DE PROGRAMMATIONS DE RENCONTRES

Le nombre croissant de demandes de modifications à la dernière minute, de lieux où d'horaires des rencontres de la semaine en cours et du Week-end, entraîne des dysfonctionnements importants aux seins des services des sports des communes de la Région et de la ville de Marseille, dans les clubs pour lesquels des modifications peuvent apparaître jusqu'au vendredi après-midi et ainsi perturber leur fonctionnement et enfin des services Compétitions et Terrains du District de Provence, nous amène à compter du mercredi 03 Novembre 2021, à ce que toutes les demandes de modifications hebdomadaires arrivées au District de Provence après le mercredi 16h00, **ne soient plus traitées**.

Cela devrait nous permettre d'avoir une situation quasi définitive de la programmation des rencontres du week-end dès le jeudi midi.

Pour information, et pour vous aider dans vos programmations de la semaine et du Week-end, nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur le site du District de Provence, dans l'onglet Compétitions puis Occupations des Installations, le lundi soir à partir de 18h00, la totalité des rencontres prévues sur le territoire du District, par date, par lieux et par horaires.

Vous avez donc, du lundi soir 18h00 au mercredi 16h00 pour nous faire parvenir vos demandes de modifications pour la semaine en cours.

De même, le vendredi soir à partir de 18h00, vous pourrez consulter de la même manière sur le site du District, les occupations définitives du Week-end. Cet état étant le référentiel définitif de la programmation des rencontres du Week-end.

Il servira également de référentiel pour les Officiels.

Nous vous rappelons également que toutes vos demandes de modifications doivent être formulées par mail et non pas par téléphone, avec l'entête ou le N° d'affiliation officiel de votre club à l'adresse suivante : secretariat@provence.fff.fr

Cette nouvelle procédure a été validée en Comité Directeur du District de Provence et elle figure sur le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions en date du 06 Octobre 2021.

APPEL A CANDIDATURE FINALE DE COUPES

(Sous réserves des décisions gouvernementales)

Pour les clubs désirant organiser l'une des finales de Coupes ci-dessous, veuillez déposer votre candidature à l'adresse mail suivante secretariat@provence.fff.fr à l'attention du Secrétaire Général du District de Provence avant le mercredi 23 février 2022 dernier délai.

- **Unibet Coupe de Provence** : le dimanche 12 juin 2022
- **Coupe de Provence Clairimmo** : le samedi 11 juin 2022
- **Coupe de Provence Vétérans** : le samedi 11 juin 2022



- **Coupe de Provence U14** : le samedi 11 juin 2022 (Lever de rideau de la Coupe de Provence Clairimmo)
- **Coupe de Provence U15** : le dimanche 12 juin 2022 matin
- **Coupe de Provence U16** : le dimanche 12 juin 2022 matin
- **Coupe de Provence U17** : le samedi 11 juin 2022 matin
- **Coupe de Provence U18** : le samedi 11 juin 2022 matin
- **Coupe de Provence U19** : le samedi 11 juin 2022 matin
- **Coupe de Provence Féminines seniors à 11 Cathy Waslet** : dimanche 12 juin 2022 (Lever de rideau de l'Unibet Coupe de Provence)
- **Coupe de Provence Féminines Seniors à 8** : le dimanche 19 juin 2022 après-midi
- **Coupe de Provence U18 féminines à 8** : le dimanche 19 juin 2022 après-midi
- **Coupe de Provence U15 féminines à 8** : le dimanche 19 juin 2022 après-midi
- **Coupe de Provence Futsal** : à déterminer

INFORMATION

- **Application de l'article 14 bis des Règlements Sportifs après le 30 novembre 2021.**
Une amende de 20 euros sera infligée par licence manquante (joueurs, dirigeants)
- **Programmation des rencontres**
Conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, le Comité de Direction approuve à l'unanimité, la programmation des rencontres en semaine si nécessaire par la Commission des Compétitions.

COMMISSION DES JEUNES

Responsable : Mme Céline SCIORTINO

Modifications aux calendriers

U19 DEPARTEMENTAL 1 :

Poule A : JS PENNES MIRABEAU n°7 Forfait Général

Rectificatifs

PV n°15 - Réunion du 17 janvier 2022

U14 DEPARTEMENTAL 1 :

Poule B : Il faut lire n°2 FC ISTRES RASSUEN au lieu de ISTRES FC

U14 DEPARTEMENTAL 2 :

Poule B : Il faut lire n°6 JSA ST ANTOINE au lieu de AS AYGALADES CASTELLAS

U14 DEPARTEMENTAL 3 :

Poule A : n°4 exempt au lieu de AC PORT DE BOUC (erreur administrative)
Poule C : Il faut lire n°3 AS AYGALADES CASTELLAS au lieu de JSA ST ANTOINE



TRESORERIE

- Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs) : 200 Euros
- Equipes qui se retirent après élaboration des calendriers (article 2-1 des Règlements Sportifs) : 120 Euros

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
JS PENNES MIRABEAU	U19D1		X	200 €

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23846501	09/01/2022	DEPART 3	PORT SAINT LOUIS/SC ST MARTINOIS	PORT ST LOUIS	20 €
23846488	05/12/2021	DEPART 3	PORT ST LOUIS 1/FO VENTABRENAIS	PORT ST LOUIS	20 €
23846488	05/12/2021	DEPART 3	PORT ST LOUIS 1/FO VENTABRENAIS	FO VENTABRENAIS	20 €
23924645	07/01/2022	FOOT LOISIR	CA CROIX SAINTE/US PELICAN 1	US PELICAN	20 €
23924642	07/01/2022	FOOT LOISIRS	FC VENERGUES/AS CHARLEVALOISE	AS CHARLEVALOISE	20 €
23923103	18/12/2021	FUTSAL DEP 1	ES FOS/CERCLE ST BARNABE	ST BARBANABE	40 €
23923108	08/01/2022	FUTSAL DEP 1	CERCLE ST B ARNABE/USM MEYREUIL	MEYREUIL	40 €
24034186	05/12/2021	U16 Dep 2	MSO/CASSIS	CASSIS	20 €
24178737	19/12/2021	UNIBET	JS PUY STE REPARADE/FC MIRAMAS	PUY STE REPARADE	60 €
24069396	08/01/2022	VETERANS 11	SMUC 1/JO ST GABRIEL	SMUC1	20 €
24069396	08/01/2022	VETERANS 11	SMUC 1/JO ST GABRIEL	ST GABRIEL	40 €
23789153	08/01/2022	VETERANS 11	AILES AIRBUS/ETS FOSSEENNE 31	FOSSEENNE	20 €
23789689	11/12/2021	VETERANS 11	LANCON SIBOURG/ISTRES JS	LANCON	40 €
23789376	08/01/2022	VETERANS 11	AS BOUC BEL AIR/FC ROUSSET	FC ROUSSET	40 €
24069399	08/01/2022	VETERANS 11	SA ST ANTOINE 3/EOURES CAMOINS	ST ANTOINE	40 €
24069397	08/01/2022	VETERANS 11	FC ETOILE HUVEAUNE/US VENELLOISE	ETOILE	20 €
23790147	08/01/2022	VETERANS 8	AS PORT DE BOUC 2/US PUYRICARD 32	PORT DE BOUC	20 €
23790148	08/01/2022	VETERANS 8	AILES AIRBUS/AS MARTIGUES SUD	MARTIGUES	20 €
23790839	11/12/2022	VETERANS 8	US CHEMINOTS GD/AS BOUC BEL AIR	CHEMINOTS	20 €
23790830	04/12/2021	VETERANS 8	GREASQUE/CHEMINOTS	US CHEMINOTS	20 €

La Présidente : Mme Céline SCIORTINO

